

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO737211, N° 70657060) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Indre et Loire

Département : 37

Date de parution : 03/03/2023

Fait à Tours, le 16 Février 2023

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.



MODIFICATIF - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

POUR LA REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par Arrêté N° A2023-015 du 3 février 2023 modifié par l'arrêté N° A2023_022 du 14 février 2023 Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Révision Allégée du Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision a pour objet de faire évoluer l'actuel Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général d'installation d'une antenne relais de téléphonie dans le cadre du programme New Deal de l'Etat. Cet équipement a pour objet la couverture d'une zone blanche nécessaire à la localisation et à l'alerte en cas d'incendieset/ou d'accidents. Aujourd'hui, son installation nécessite la réduction de 9,6 m² d'Espaces Boisés Classés, au lieu dit « Paris-Buton » sur la commune de Bourgueil (37140).

Cette enquête précède la phase d'approbation par le conseil municipal qui doit intervenir à l'issue de ladite enquête et au vu de ses résultats.

A cet effet, l'enquête publique se déroulera en mairie, 8 rue du Picard 37140 BOURGUEIL :

Du Mardi 28 Février 2023 A 9H00 jusqu'au Vendredi 31 Mars 2023 A 17H00

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, dont l'évaluation environnementale et l'avis de la MRAe, ainsi qu'un registre dédié seront mis à disposition du public en mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 ainsi que le samedi de 10h00 à 12h00. Les pièces seront également consultables sur le site internet de la commune : www.bourgueil.fr

Les pièces pourront également être consultées depuis un poste informatique en mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre dédié en mairie ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire-enquêteur au siège de l'enquête. Les observations pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@bourgueil.fr Monsieur HAVARD Pascal, désigné Commissaire-Enquêteur par ordonnance du Tribunal Administratif d'Orléans N° E2300003/45 en date du 18 janvier 2023, recevra en mairie de BOURGUEIL (37140) 8 rue du Picard, aux jours et heures suivants :

- MARDI 28 FEVRIER 2023 DE 9H00 A 12H00
- MERCREDI 15 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00
- VENDREDI 31 MARS 2023 DE 14H00 A 17H00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune où ils pourront être consultés pendant un délai d'un mois.